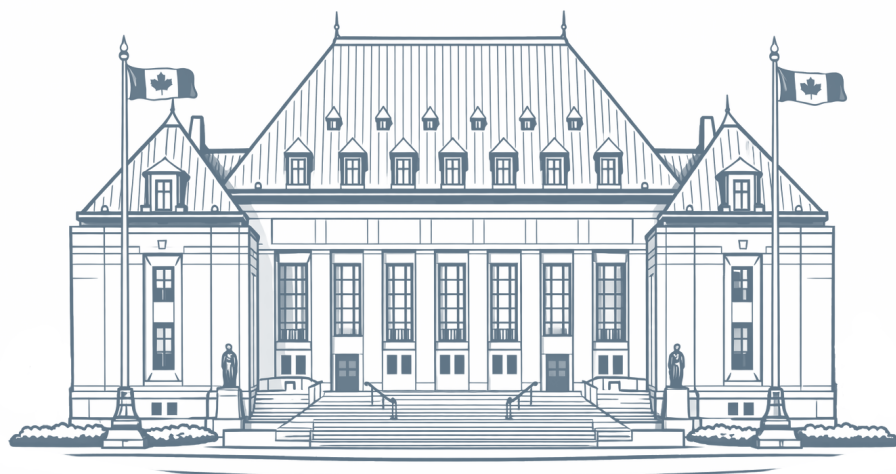




Les 150 ans

de la Cour suprême du Canada

GUIDE DE L'ENSEIGNANT

Table des matières

Vidéo 1 : Histoire et évolution de la Cour suprême du Canada	3
Vidéo 2 : Le rôle de la Cour suprême du Canada	6
Vidéo 3 : Les rouages de la Cour suprême du Canada	9
Vidéo 4 : L'indépendance judiciaire de la Cour suprême du Canada	12
Vidéo 5 : En route vers la Charte	15
Vidéo 6 : La Charte et son incidence sur la Cour	18
Vidéo 7 : La diversité et la Cour	21
Vidéo 8 : Décisions historiques – 1 ^{re} partie (avant la Charte)	24
Vidéo 9 : Décisions historiques – 2 ^e partie (après la Charte)	27
Vidéo 10 : L'avenir de la Cour suprême du Canada	30

Remarque à l'attention des enseignants :

Cette ressource est destinée aux enseignants ayant des niveaux de formation juridique variés, qu'ils soient débutants ou avancés. Les fiches de travail des élèves qui accompagnent les vidéos sont conçues pour être accessibles à des apprenants ayant des niveaux de connaissance variables de la Cour suprême du Canada et du système juridique. Ce dossier pédagogique comprend des liens vers les vidéos, ainsi qu'un aperçu, les thèmes principaux et des suggestions de réponses pour faciliter l'enseignement et les discussions.

Les vidéos et les activités peuvent être utilisées séparément, et elles ne doivent pas nécessairement être présentées dans l'ordre. Les enseignants sont invités à adapter ce matériel aux besoins de leur classe.

Vidéo 1 :

Histoire et évolution de la Cour suprême du Canada

Vidéo : www.cpac.ca/textes/decouvrez-csc-histoire-evolution Durée de la vidéo : 13 min 46 s

Thème :

Cette vidéo retrace l'évolution de la Cour suprême du Canada au fil du temps, en mettant en lumière les moments historiques clés qui ont façonné son rôle au sein de la société canadienne. Les enseignants pourront trouver cette vidéo utile pour présenter le système judiciaire canadien ou pour situer le contexte de discussions ultérieures sur l'indépendance judiciaire, l'interprétation constitutionnelle et le rôle des tribunaux dans une démocratie.

Thèmes principaux :

- Évolution des institutions juridiques
- Indépendance du pouvoir judiciaire
- Évolution constitutionnelle
- Rôle des tribunaux dans la société
- Confiance du public et légitimité

RÉPONSES → Feuille de travail de l'élève

Remarque : Les réponses des élèves peuvent varier. Les réponses ci-dessous reprennent les idées principales de la vidéo.

Avant le visionnement

Énoncé	Réponse correcte
La Cour suprême du Canada a toujours été la plus haute juridiction du pays.	Faux. Jusqu'en 1949, les recours étaient initialement portés devant le Comité judiciaire du Conseil privé au Royaume-Uni.
À une certaine époque, les décisions de la Cour suprême pouvaient faire l'objet d'un recours devant les tribunaux du Royaume-Uni.	Vrai.
Au début, la Cour suprême du Canada a eu du mal à définir son rôle.	Vrai. (Les premières critiques portaient principalement sur son efficacité et son autorité.)
Le nombre de juges à la Cour suprême a évolué au fil du temps.	Vrai.
Les changements apportés au système juridique canadien ont une incidence sur les pouvoirs de la Cour suprême.	Vrai. (Cela s'est révélé particulièrement le cas après 1949 et après l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982.)
La Cour suprême contribue à façonner la société canadienne.	Vrai.



Pourquoi un pays pourrait-il choisir de se doter d'une seule Cour d'appel de dernier ressort?

Les réponses varieront. Encouragez le débat sur la nécessité d'une uniformité des décisions judiciaires à l'échelle nationale, d'une instance claire et définitive chargée de trancher les litiges juridiques majeurs, ainsi que de la confiance du public à l'égard du système judiciaire. L'existence d'une Cour d'appel finale dans un pays favorise la démocratie, permet à ce pays d'exercer son indépendance et renforce sa stabilité.

Pendant le visionnement

1. En quelle année la Cour suprême du Canada a-t-elle été officiellement créée?

Réponse : 1875.

2. Pourquoi la Cour suprême n'était-elle pas, à l'origine, la plus haute juridiction du Canada?

Réponse : Les recours en dernière instance étaient portés devant le Comité judiciaire du Conseil privé au Royaume-Uni.

3. Citez un défi auquel la Cour suprême a dû faire face au cours de ses premières années d'existence.

Réponses possibles : Pouvoirs limités, faible nombre de causes, critiques quant au professionnalisme.

4. Comment certains experts juridiques ont-ils qualifié le niveau de professionnalisme de la Cour à ses débuts?

Réponses possibles : Inefficace, sans objectif précis, qualité inégale.

5. Pourquoi certaines personnes pensaient-elles, au départ, que le Canada n'avait pas besoin de sa propre Cour suprême?

Réponse : Beaucoup de gens ne pensaient pas que le Canada avait besoin de sa propre Cour suprême, car il disposait déjà du Comité judiciaire du Conseil privé au Royaume-Uni, et au Canada même, il existait des tribunaux de première instance et d'appel provinciaux. Le Canada était un tout nouveau pays et il était courant que les questions juridiques importantes soient tranchées à Londres, au Royaume-Uni.

6. Quel changement, survenu en 1949, a fait de la Cour suprême la juridiction de dernier ressort au Canada?

Réponse : La fin des recours au Royaume-Uni.

7. D'après la vidéo, en quoi l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés a-t-elle modifié le rôle de la Cour?

Réponse : Cela a conféré à la Cour un rôle central dans l'interprétation des droits et libertés.



Après le visionnement

1. Dans cette vidéo, l'ancienne juge en chef de la Cour suprême, Beverley McLachlin, décrit les débuts de la Cour suprême comme « un tribunal en quête d'un rôle ». À votre avis, qu'est-ce que cela signifie?

Les réponses varieront, mais les élèves pourraient expliquer que ce tribunal n'avait ni compétence ni raison d'être dès le départ, puisque la Cour d'appel de dernier recours se trouvait au Royaume-Uni. La Cour suprême a progressivement gagné en influence lorsqu'elle est devenue la juridiction de dernier ressort en 1949 et elle a également renforcé son influence grâce à des modifications constitutionnelles.

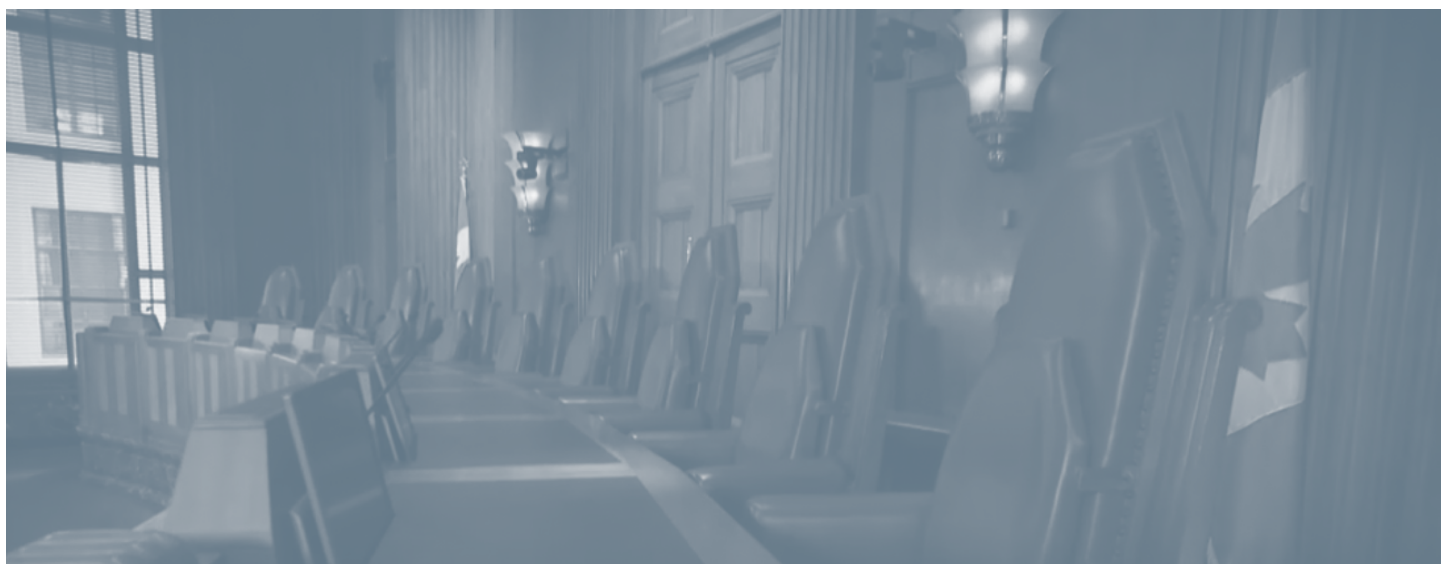
2. Indiquez un changement dans la société canadienne qui est mentionné ou sous-entendu dans la vidéo, et expliquez en quoi il a influencé le rôle de la Cour suprême.

Les réponses varieront, mais elles pourraient faire référence à l'évolution de la société, à la protection des droits ou aux attentes croissantes du public à l'égard des tribunaux.

Poursuivre la discussion (facultatif)

Utilisez l'une ou plusieurs des activités suivantes pour approfondir la réflexion en organisant une discussion par deux, en petits groupes ou avec toute la classe.

1. Pourquoi pensez-vous que le Canada a continué à s'en remettre au Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni pendant si longtemps après la Confédération?
2. En quoi les institutions juridiques d'un pays peuvent-elles refléter son stade de développement national?
3. Les tribunaux doivent-ils évoluer au rythme des changements de la société ou leur rôle doit-il rester immuable? Pourquoi?
4. Quels risques cela pourrait-il comporter si les tribunaux acquéraient une plus grande influence sur les questions sociales?



Vidéo 2 : Le rôle de la Cour suprême du Canada

Vidéo : www.cpac.ca/textes/decouvrez-csc-le-role

Durée de la vidéo : 12 min 51 s

Thème :

Cette vidéo examine le rôle que joue la Cour suprême du Canada au sein du système juridique canadien, notamment ses responsabilités en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, et son statut d'instance de dernier ressort pour les questions d'importance nationale. Elle examine également les débats actuels concernant l'influence, la légitimité et les relations de la Cour avec les autres organes du gouvernement. Cette vidéo peut servir de support à une discussion sur les tribunaux, la démocratie et la confiance du public.

Thèmes principaux :

- Rôle des tribunaux dans une démocratie
- Confiance du public et légitimité
- Charte des droits et libertés
- Droit, politique et limites institutionnelles
- Révision judiciaire

RÉPONSES → Feuille de travail de l'élève

Remarque : Les réponses des élèves peuvent varier. Les réponses ci-dessous reprennent les idées principales de la vidéo.

Avant le visionnement

1. Les élèves doivent choisir, dans une liste, les cinq fonctions les plus importantes de la Cour suprême.

Il n'y a pas de réponse unique. Les élèves peuvent donner la priorité à la protection des droits, à l'interprétation des lois, à la révision des mesures prises par un gouvernement, à la garantie de l'équité ou à la sécurité juridique. Cette activité vise à mettre en lumière les idées reçues plutôt qu'à évaluer les connaissances.

2. Les élèves sont invités à formuler une ou deux questions qu'ils se posent au sujet du rôle de la Cour suprême du Canada.

Les réponses varieront. Cette question a pour but d'amener les élèves à réfléchir à ce qui les intéresse avant de regarder la vidéo, puis à revenir sur leurs questions après l'avoir visionnée.

Pendant le visionnement

1. La Cour suprême en tant que gardienne de la Charte des droits et libertés
 - a. D'après la vidéo, en quoi la Charte des droits et libertés a-t-elle modifié le rôle de la Cour suprême?

Réponse : La Charte a élargi le rôle de la Cour en lui permettant d'interpréter les droits et libertés, d'examiner les lois susceptibles de porter atteinte à ces droits et de déclarer inconstitutionnelles les lois incompatibles avec les droits et libertés protégés par la Charte.



- b. Pourquoi l'interprétation de la Charte a-t-elle posé des difficultés au tribunal lors de son adoption initiale?

Réponse : La Cour a dû trouver un équilibre entre donner un sens à ces nouveaux droits sans pour autant se substituer au rôle des législateurs dans la prise de décisions politiques.

2. La Cour suprême en tant qu'instance de dernier recours

- a. Quels types de causes la Cour suprême examine-t-elle généralement?

Réponse : La Cour examine des causes revêtant une grande importance publique ou nationale, qui portent souvent sur des questions constitutionnelles, pénales ou liées à la Charte.

- b. Pourquoi Robert Schertzer compare-t-il le tribunal à un « parent »?

Réponse : Il suggère que le tribunal tranche les litiges graves lorsque les autres institutions ou parties ne parviennent pas à s'entendre.

3. La Cour suprême en tant qu'instance de contrôle du pouvoir exécutif

- a. Qu'est-ce que le « contrôle constitutionnel », tel qu'il est décrit dans la vidéo?

Réponse : Le contrôle constitutionnel est la procédure par laquelle un tribunal examine une loi provinciale ou fédérale afin de vérifier si elle est conforme à la constitution du Canada.

- b. Que peut faire le tribunal si une loi est contraire à la constitution?

Réponse : La Cour peut déclarer la loi inconstitutionnelle et l'annuler ou la déclarer nulle.

4. La Cour suprême, une institution unique en son genre

- a. En quoi la Cour suprême du Canada se distingue-t-elle des autres Cours suprêmes dans le monde?

Réponse : Elle remplit à la fois les fonctions d'une Cour constitutionnelle et d'une Cour suprême, elle traite de causes relevant de deux systèmes juridiques (la common law et le droit civil) et elle fonctionne dans les deux langues officielles.

Après le visionnement

On demande aux élèves de revenir sur les questions qu'ils s'étaient posées avant de visionner la vidéo et de se demander si celles-ci ont trouvé une réponse.

Les élèves doivent ensuite déterminer lesquels des rôles suivants de la Cour suprême du Canada sont les plus importants et expliquer pourquoi.

- Protection des droits
- Examen des mesures prises par un gouvernement
- Résolution des conflits majeurs
- Clarification de la législation

Les réponses varieront. Encouragez les élèves à faire le lien entre leur choix et les exemples présentés dans la vidéo, tels que l'interprétation de la Charte, le contrôle judiciaire ou la recherche de clarté et de cohérence dans le droit.



Poursuivre la discussion (facultatif)

Utilisez une ou plusieurs des questions suivantes pour approfondir la réflexion en organisant une discussion par deux, en petits groupes ou avec toute la classe.

1. Un tribunal peut-il influencer la société sans devenir une institution politique? Pourquoi ou pourquoi pas?
2. Pourquoi la confiance du public est-elle essentielle à l'autorité et à la légitimité de la Cour suprême?
3. Les tribunaux devraient-ils tenir compte de la façon dont leurs décisions seront perçues par le public?
4. Pourquoi certaines communautés continuent-elles de remettre en cause la légitimité de la Cour suprême?
5. Pourquoi la transparence du raisonnement judiciaire est-elle importante dans une démocratie?



Vidéo 3 :

Les rouages de la Cour suprême du Canada

Vidéo : www.cpac.ca/articles/inside-scc-inner-workings Durée de la vidéo : 14 min 31 s

Thème :

Cette vidéo explore le fonctionnement interne de la Cour suprême du Canada, notamment la manière dont les juges sont nommés, dont les causes sont sélectionnées et dont les décisions sont rendues. Elle met en évidence le caractère collaboratif de la Cour et la rigueur des procédures mises en œuvre pour statuer sur des causes d'importance nationale. Les enseignants trouveront peut-être cette vidéo utile pour aider leurs élèves à comprendre comment les décisions judiciaires sont rendues et pourquoi la procédure, les débats et le consensus revêtent une importance particulière au sein de la plus haute instance du Canada.

Thèmes principaux :

- Structure de la Cour suprême
- Nominations à la magistrature
- Prise de décisions et délibérations
- Consensus et dissidence
- Transparence et responsabilité

RÉPONSES → Feuille de travail de l'élève

Remarque : Les réponses des élèves peuvent varier. Les réponses ci-dessous reprennent les idées principales de la vidéo.

Avant le visionnement : vrai ou faux

Énoncé	Réponse
1. La Cour suprême du Canada compte 13 juges, soit un pour chaque province et territoire du Canada.	FAUX
2. Les juges de la Cour suprême doivent prendre leur retraite à un certain âge.	VRAI
3. Les juges sont nommés en fonction de leurs opinions politiques.	FAUX
4. La Cour suprême doit assurer une représentation paritaire entre les hommes et les femmes.	FAUX
5. Au Canada, toutes les causes faisant l'objet d'un appel sont examinées par la Cour suprême.	FAUX
6. Les juges ne sont pas autorisés à se faire aider par d'autres professionnels du droit lorsqu'ils examinent des causes. Fait intéressant : le seul professionnel du droit habilité à assister un juge de la Cour suprême lors de l'examen d'une cause est son adjoint judiciaire. Le travail d'un adjoint judiciaire à la Cour suprême consiste notamment à effectuer des recherches sur les causes portées devant la Cour, à soulever des questions et à présenter des contre-arguments pour chaque cause.	FAUX
7. Les décisions de la Cour suprême doivent être prises à l'unanimité.	FAUX



Énoncé	Réponse
8. Les juges examinent les causes ensemble avant de rédiger leurs décisions.	VRAI
9. La Cour suprême ne traite que les causes pénales.	FAUX
10. Les décisions de la Cour suprême sont publiées dans les deux langues officielles.	VRAI

Pendant le visionnement

1. La composition de la Cour suprême

- a. Combien y a-t-il de juges à la Cour suprême du Canada?

Réponse : Neuf.

- b. Selon la loi et la tradition, d'où proviennent les juges de la Cour suprême?

Réponse : La Loi sur la Cour suprême prévoit que trois juges doivent être nommés du Québec. La tradition veut que trois juges soient nommés de l'Ontario, un des provinces de l'Atlantique et les deux autres de l'Ouest du Canada et du Nord.

- c. Quel est l'âge obligatoire de départ à la retraite pour les juges de la Cour suprême?

Réponse : 75 ans.

2. Devenir juge à la Cour suprême

- a. Quelle expérience juridique faut-il avoir pour être nommé à la Cour suprême?

Réponse : Les candidats doivent avoir exercé les fonctions de juge à la cour d'appel ou à une juridiction supérieure, ou avoir exercé la profession d'avocat au Canada pendant au moins dix ans.

- b. D'après la vidéo, quelle est la qualité essentielle que doivent posséder les juges de la Cour suprême?

Réponses : Équité, impartialité, intégrité ou bon sens.

3. Comment les causes sont-elles portées devant la Cour?

- a. La Cour suprême examine-t-elle toutes les causes qui lui sont soumises en appel?

Réponse : Non.

- b. D'après la vidéo, quels types de causes la Cour suprême est-elle le plus susceptible d'examiner?

Réponse : Les causes qui soulèvent des questions d'importance nationale, telles que des questions constitutionnelles, des questions relatives à la Charte, ou les causes qui touchent un grand nombre de personnes au pays.

4. Que se passe-t-il après l'audience?

- a. Que font les juges après avoir entendu une cause?

Réponse : Les juges se réunissent pour examiner la cause, passer en revue les arguments, délibérer ensemble, puis rédiger leur décision.



- b. Pourquoi les échanges entre juges constituent-ils un élément important du processus décisionnel?

Réponse : Les débats permettent aux juges d'échanger leurs points de vue, de tester des idées, de remettre en question des raisonnements et d'améliorer la qualité des décisions.

5. Décisions et accord

- a. Les juges de la Cour suprême doivent-ils tous être d'accord sur une décision?

Réponse : Non.

- b. Pourquoi le consensus est-il toujours considéré comme important, même lorsque les juges ne sont pas d'accord?

Réponse : Le consensus peut contribuer à établir des lignes directrices, il clarifie le droit, il renforce la confiance du public et il favorise la stabilité juridique, même en présence d'opinions divergentes.

Après le visionnement

1. Adam Dodek, l'un des experts juridiques apparaissant dans la vidéo, affirme que le rôle du tribunal n'est pas de trouver la meilleure solution sur le plan politique, mais la solution juridique. En quoi cette distinction pourrait-elle être importante pour le fonctionnement de la Cour suprême?

Les réponses peuvent varier : les élèves peuvent expliquer que les tribunaux doivent fonder leurs décisions sur le droit et la constitution, et non sur la popularité d'une cause ou sur des pressions politiques, afin de préserver leur indépendance et leur crédibilité.

2. Pourquoi le fait de statuer sur des causes « d'importance nationale » pourrait-il exercer une pression particulière sur les juges de la Cour suprême?

Les réponses varient : les décisions peuvent avoir des répercussions considérables, toucher de nombreuses personnes et façonner le droit canadien pour l'avenir.

3. Qu'en pensez-vous : les tribunaux devraient-ils expliquer leurs décisions au public? Pourquoi ou pourquoi pas?

Les réponses varieront : les élèves peuvent évoquer la transparence, la confiance du public, la responsabilité ou encore la crainte de ne pas bien comprendre un raisonnement juridique complexe.



Vidéo 4 :

L'indépendance judiciaire de la Cour suprême du Canada

Vidéo : www.cpac.ca/textes/decouvrez-csc-independance-judiciaire

Durée de la vidéo : 14 min 36 s

Thème :

Cette vidéo examine l'indépendance judiciaire et explique pourquoi elle est essentielle à l'État de droit et à la gouvernance démocratique. Elle explique comment l'indépendance protège les juges contre les pressions extérieures, renforce la confiance du public dans les tribunaux et permet de rendre des décisions de manière équitable et impartiale. Les enseignants pourraient trouver cette vidéo utile pour examiner comment les tribunaux préservent leur légitimité et parviennent à concilier indépendance et obligation de rendre des comptes.

Thèmes principaux :

- Indépendance du pouvoir judiciaire
- État de droit
- Confiance du public à l'égard des tribunaux
- Gouvernance démocratique
- Légitimité des institutions juridiques

RÉPONSES → Feuille de travail de l'élève

Remarque : Les réponses des élèves peuvent varier. Les réponses ci-dessous reprennent les idées principales de la vidéo.

Avant le visionnement

- Impartialité** → Le principe selon lequel les juges rendent leurs décisions de manière équitable, sans partialité, sans préjugés ni intérêts personnels.
- Confiance du public** → La confiance des citoyens à l'égard des tribunaux et du système judiciaire.
- État de droit** → Le principe selon lequel tout le monde, y compris les gouvernements, est soumis à la loi. En d'autres termes, aucune personne ni aucune institution n'est au-dessus des lois.
- Démocratie** → Système politique dans lequel le pouvoir émane du peuple.
- Intégrité** → L'honnêteté et les normes éthiques attendues des juges et des fonctionnaires.
- Jurisprudence** → L'ensemble des règles de droit et des décisions judiciaires élaborées par les tribunaux au fil du temps.
- Légitimité** → La conviction que l'autorité d'un tribunal est légitime et doit être acceptée, même lorsque ses décisions sont impopulaires.
- Indépendance judiciaire** → La capacité des juges à rendre des décisions sans subir de pressions ni d'ingérence de la part d'autrui.



Pendant le visionnement

1. L'indépendance judiciaire permet aux juges de statuer sur les causes sans crainte ni favoritisme.
2. Selon Socrate, quatre qualités caractérisent un juge :
 - a. Écouter avec courtoisie
 - b. Répondre avec sagesse
 - c. Réfléchir avec lucidité
 - d. Décider en toute impartialité
3. Quelles sont les principales différences entre les trois ordres de pouvoir au Canada?
 - a. Le pouvoir législatif → élabore les lois.
 - b. Le pouvoir exécutif → administre et fait respecter les lois.
 - c. Le pouvoir judiciaire → interprète et applique la loi.
4. Les juges doivent être indépendants et donner l'impression d'être indépendants afin de préserver la confiance du public à l'égard des tribunaux.
5. D'après la vidéo, en quoi les critiques publiques formulées par des responsables politiques peuvent-elles influencer l'indépendance judiciaire?

Les réponses varieront. Les réponses peuvent notamment porter sur la manière dont les critiques publiques peuvent ébranler la confiance à l'égard des tribunaux et nuire à leur image d'indépendance.

6. Quel événement a mis à l'épreuve l'indépendance judiciaire au Canada en 2014?

Les réponses varieront. Les réponses devraient porter sur la polémique liée à la nomination du juge Marc Nadon à la Cour suprême et sur les critiques publiques formulées à l'encontre de la juge en chef Beverley McLachlin par le premier ministre Stephen Harper.

Après le visionnement

Remarque à l'intention des enseignants : dans le document distribué, les élèves sont invités à lire chaque citation et à y répondre. Les élèves peuvent le faire en discutant avec un camarade ou en prenant des notes dans leur cahier. Vous pouvez également les utiliser comme fiche de sortie pour vérifier la compréhension des élèves.

1. Frank Iacobucci → « Le pouvoir judiciaire ne dispose ni d'une armée ni de moyens financiers. Il n'a que sa légitimité. »

- a. Que signifie la légitimité dans ce contexte?

Les réponses doivent mettre l'accent sur la manière dont la légitimité renvoie à l'acceptation par le public de l'autorité et des décisions de la Cour suprême.

- b. Pourquoi l'indépendance est-elle essentielle au maintien de la légitimité?

Les réponses devraient mettre l'accent sur la manière dont l'indépendance garantit au public que les décisions sont prises avec honnêteté, équité et sans influence extérieure.



2. Beverley McLachlin → « Il existe une longue tradition selon laquelle les juges ne répondent pas aux critiques du public. »

a. Pourquoi les juges éviteraient-ils de répondre aux critiques?

Les réponses varieront. Les réponses peuvent notamment porter sur la manière dont les juges s'abstiennent généralement de réagir afin de préserver leur impartialité et la confiance du public à l'égard des tribunaux.

b. Pourquoi l'ancienne juge en chef Beverley McLachlin a-t-elle jugé nécessaire de répondre aux critiques formulées par l'ancien premier ministre Stephen Harper?

Les réponses varieront, mais elles pourraient notamment porter sur la nécessité de veiller à ce que le public dispose des faits afin qu'il puisse se forger sa propre opinion sur la base de ces faits.

3. Annamaria Enenajor → « L'indépendance judiciaire, c'est la capacité de décider ce qui est juste sans craindre les conséquences. »

a. Quelles conséquences les juges pourraient-ils craindre s'ils n'étaient pas indépendants?

Les réponses varieront. Parmi les réponses possibles, on peut citer la crainte des juges de perdre leur sécurité d'emploi, de voir leur sécurité personnelle menacée ou de subir des représailles politiques.

b. Pourquoi est-il important de se prémunir contre ces conséquences?

Les réponses varieront. Les réponses peuvent notamment porter sur la manière dont cette protection permet aux juges de statuer sur les causes en se fondant sur ce qui est juste au regard de la loi et non sur des risques personnels.



Vidéo 5 :

En route vers la Charte

Vidéo : www.cpac.ca/textes/decouvrez-csc-chemin-vers-la-charte

Durée de la vidéo : 12 min 30 s

Thème :

Cette vidéo retrace la genèse de la Charte des droits et libertés, et examine les enjeux politiques, juridiques et historiques qui ont marqué son adoption en 1982. Elle retrace les premières tentatives de protection des droits au Canada, explique le processus de rapatriement de la constitution et examine les compromis qui ont rendu possible la réforme constitutionnelle. Les enseignants pourraient trouver cette vidéo utile pour lancer des discussions ultérieures sur l'interprétation constitutionnelle, les articles 1 et 33, ainsi que sur le rôle de la Cour suprême en tant que gardienne de la constitution.

Thèmes principaux :

- Évolution de la protection des droits au Canada
- Déclaration canadienne des droits par rapport à la Charte
- Rapatriement de la constitution
- Conflit entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux
- Compromis constitutionnel
- Article 33 (disposition de dérogation)
- Rôle de la Cour suprême en tant que gardienne de la constitution et de la Charte des droits et libertés
- Respect des droits dans une société démocratique

RÉPONSES → Feuille de travail de l'élève

Remarque : Les réponses des élèves peuvent varier. Les réponses ci-dessous reprennent les idées principales de la vidéo.

Avant le visionnement

Carte d'organisation d'idées : mes droits

Les réponses à la carte d'organisation d'idées varieront. Les élèves peuvent citer : la liberté d'expression, les droits à l'égalité, la liberté d'expression et de religion, les droits linguistiques, les droits juridiques, les droits démocratiques, etc.

Plonger dans le sujet plus en profondeur

Les réponses des élèves varieront, mais ceux-ci devraient comprendre ce qui suit :

- Les droits sont protégés par la constitution et par la Charte des droits et libertés (et garantis par les tribunaux).
- Il incombe aux gouvernements de respecter les droits.



Pendant le visionnement

1. Quel document le Canada utilisait-il pour protéger les droits avant l'adoption de la Charte?

Réponse : La Déclaration canadienne des droits (1960).

2. Pourquoi tant de gens ont-ils estimé que ce document n'assurait pas une protection suffisante des droits?

Réponse : Ce principe ne figurait pas dans la constitution, il ne s'appliquait qu'aux lois fédérales, et les tribunaux hésitaient à s'en servir pour invalider des textes législatifs.

3. Que signifie « rapatrier » la constitution?

Réponse : Placer la constitution canadienne sous le contrôle exclusif du Canada, afin qu'elle puisse être modifiée au Canada plutôt que par le Royaume-Uni.

4. Quels types de désaccords ont empêché le gouvernement fédéral et les provinces de s'entendre sur une modification constitutionnelle?

Réponse : Les désaccords concernant la formule de modification, la répartition des pouvoirs, les droits de veto des provinces et les préoccupations du Québec en matière d'autonomie.

5. Quel rôle la Cour suprême du Canada a-t-elle joué lorsque les gouvernements ne parvenaient pas à s'entendre?

Réponse : Il a été demandé au tribunal de déterminer si le gouvernement fédéral avait le pouvoir de procéder au rapatriement de la constitution sans le consentement unanime des provinces.

6. Quel compromis a permis à la Charte d'aboutir en 1982?

Réponse : Un accord entre la plupart des provinces (à l'exception du Québec), comprenant l'ajout de l'article 33 (la disposition de dérogation), qui permet aux assemblées législatives de suspendre temporairement certains droits.

7. D'après la vidéo, en quoi la Charte a-t-elle modifié le rôle de la Cour suprême du Canada?

Réponse : La Charte a fait de la Cour suprême la gardienne de la constitution, lui conférant le pouvoir d'interpréter les droits et d'invalider les lois qui les violent.



Après le visionnement

Ordre correct des événements

1. Déclaration canadienne des droits
2. Les provinces et le gouvernement fédéral ne s'entendent pas sur la réforme
3. Le rapatriement de la constitution et de la Charte des droits et libertés est adopté
4. La Cour suprême devient la gardienne de la Charte

L'étape la plus importante

Les réponses varieront. Il n'y a pas de réponse unique. Parmi les réponses pertinentes, on peut citer :

- Rapatriement → A permis au Canada de contrôler ses propres modifications constitutionnelles.
- Adoption de la Charte → Garantie d'une protection constitutionnelle des droits.
- La Cour suprême en tant que garante → A permis de garantir l'application des droits grâce à la révision judiciaire.

Poursuivre la discussion (facultatif)

Utilisez une ou plusieurs des questions suivantes pour approfondir votre analyse :

1. Pourquoi la protection des droits peut-elle nécessiter un compromis politique?
2. Une charte des droits peut-elle renforcer l'unité nationale tout en créant des divisions?
3. Pourquoi le refus du Québec de signer officiellement la constitution de 1982 pourrait-il encore avoir de l'importance aujourd'hui?
4. En quoi le fait de donner aux tribunaux le pouvoir d'invalidier des lois concerne-t-il la démocratie?
5. L'article 33 constitue-t-il une garantie pour la démocratie ou une restriction des droits?



Vidéo 6 : La Charte et son incidence sur la Cour

Vidéo : www.cpac.ca/textes/decouvrez-csc-impact-de-la-charte-sur-la-cour

Durée de la vidéo :
12 min 51 s

Thème :

Cette vidéo examine comment l'adoption de la Charte des droits et libertés en 1982 a transformé le rôle de la Cour suprême du Canada. Elle examine comment l'autorité de la Cour s'est étendue au-delà des litiges liés au fédéralisme pour englober l'interprétation et la mise en œuvre des droits individuels. Les enseignants peuvent utiliser cette leçon pour animer des discussions sur l'interprétation constitutionnelle, le contrôle juridictionnel, l'article 33 et l'équilibre des pouvoirs dans un système démocratique.

Thèmes principaux :

- Interprétation de la Charte et autorité constitutionnelle
- Article 33 (disposition de dérogation)
- Égalité et droits des minorités
- Droits des peuples autochtones et article 35
- Justice pénale et droits juridiques
- Activisme judiciaire et débat public

RÉPONSES → Feuille de travail de l'élève

Remarque : Les réponses des élèves peuvent varier. Les réponses ci-dessous reprennent les idées principales de la vidéo.

Avant le visionnement

Est-ce un droit garanti par la Charte ou non?

Lisez chaque terme ci-dessous et déterminez s'il s'agit d'un droit inscrit dans notre Charte des droits et libertés. Entourez-le si vous pensez qu'il fait partie de notre Charte.

Droits	Pas des droits
<ul style="list-style-type: none">• Liberté d'expression• Droit de vote• Droits de mobilité• Égalité devant la loi• Liberté de religion• Droit à un procès équitable	<ul style="list-style-type: none">• Frais de scolarité universitaires gratuits• Droit aux soins de santé• Droit à la propriété• Droit de porter des armes



Plonger dans le sujet plus en profondeur

- Si les gens ne s'accordent pas sur la signification d'un droit ou sur ses limites, qui devrait trancher?

Les réponses varieront, mais les élèves devraient souligner que si les opinions divergent quant à la signification d'un droit, il incombe aux tribunaux (comme la Cour suprême du Canada) d'interpréter la Charte et de déterminer si les lois sont conformes à celle-ci.

- Depuis que la Charte a été intégrée à notre constitution en 1982, selon vous, qu'est-ce qui a le plus changé?

Les réponses varieront, mais les élèves doivent comprendre que les droits constitutionnels doivent être interprétés et appliqués.

Pendant le visionnement

1. Lorsque la Charte a été adoptée pour la première fois en 1982, certains politiciens et magistrats ont émis des réserves à son sujet. Pourquoi?

Réponse : À son entrée en vigueur, la Charte était un texte de droits général et puissant qui ne fournissait que peu d'indications quant à son interprétation. Les juges ne savaient pas trop comment l'appliquer et les premiers ministres craignaient que cela ne réduise les pouvoirs des provinces.

2. Qu'est-ce que l'article 33 (la disposition de dérogation) et pourquoi a-t-il été inclus dans la Charte?

Réponse : L'article 33 permet au Parlement ou aux assemblées législatives provinciales de suspendre certains droits garantis par la Charte pour une durée limitée. Cette mesure a été incluse à titre de compromis afin d'obtenir le soutien des provinces pour le rapatriement de la constitution et l'adoption de la Charte.

3. En quoi la Charte a-t-elle modifié la nature des causes que la Cour suprême du Canada a commencé à examiner?

Réponse : La Cour a délaissé les litiges portant principalement sur le fédéralisme pour se consacrer à des causes relatives aux droits individuels, aux recours en matière d'égalité et aux contestations de lois au titre de la Charte.

4. Comment les particuliers et les groupes d'intérêt ont-ils commencé à évoquer la Charte après 1982?

Réponse : Les particuliers et les associations de défense des droits ont de plus en plus souvent eu recours à des actions en justice fondées sur la Charte pour contester des lois et pour faire valoir des revendications fondées sur les droits, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de causes relatives aux droits portées devant la Cour.



5. Donnez un exemple tiré de la vidéo illustrant l'incidence de la Charte sur les droits au Canada.

Voici quelques exemples acceptables :

- Renforcer les droits des femmes en matière d'égalité (article 15).
- Promouvoir les droits des peuples autochtones et la reconnaissance de ceux-ci.
- Renforcer les protections juridiques dans les causes pénales.
- Décisions judiciaires historiques concernant le mariage entre personnes de même sexe ou les droits en matière de procréation.

6. Dans l'ensemble, en quoi la Charte a-t-elle renforcé le rôle central de la Cour suprême dans la vie publique canadienne?

- Réponse : La Charte a placé la Cour au cœur des grands débats sociaux et politiques en lui conférant le pouvoir d'invalidier des lois et d'interpréter les droits, ce qui a accru sa visibilité et son influence.

Après le visionnement

Analyse structurale

- Les réponses varieront, mais les élèves pourraient notamment proposer des idées telles que :
- « Un tournant décisif » (Jamie Cameron) → La Charte a marqué un tournant décisif pour les droits des accusés.
- « Une arme à double tranchant » (Robert Schertzer) → La Charte a renforcé la protection des droits, mais elle a également accru le pouvoir des juges non élus.
- « A profondément modifié le rôle de la Cour » (Adam Dodek) → La Charte a fait de la Cour un acteur central dans la prise de décisions constitutionnelles.

Tableau de réflexion

Avantages découlant de l'incidence de la Charte	Inquiétudes quant à l'incidence de la Charte
<ul style="list-style-type: none">• Meilleure protection des droits individuels• Clarification des normes constitutionnelles• Plus grande responsabilisation des gouvernements• Promotion de l'égalité et des droits des minorités	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement des pouvoirs des juges non élus• Débat sur l'activisme judiciaire• Réduction des pouvoirs législatifs• Complexité en droit pénal

Vidéo 7 :

La diversité et la Cour

Vidéo : www.cpac.ca/textes/decouvrez-csc-la-diversite-et-la-cour

Durée de la vidéo : 14 min 31 s

Thème :

Cette vidéo examine l'évolution de la diversité au sein de la Cour suprême du Canada au fil du temps et elle explique pourquoi la représentation, l'expérience vécue et l'équilibre régional sont des facteurs importants dans les nominations judiciaires. Elle examine les obstacles historiques à l'inclusion, les changements intervenus dans le processus de nomination, ainsi que la relation entre la diversité, la légitimité et la prise de décisions. Les enseignants peuvent utiliser cette leçon pour animer des discussions sur le mérite, la représentation, l'indépendance judiciaire et la confiance du public dans les institutions juridiques.

Thèmes principaux :

- Diversité des genres au sein de la Cour
- Représentation ethnique, culturelle et autochtone
- Représentation régionale et équilibre fédéral
- Bilinguisme
- Nominations judiciaires et procédures consultatives
- Diversité et expérience vécue
- Confiance du public et légitimité
- Limites de la représentation

RÉPONSES → Feuille de travail de l'élève

Remarque : Les réponses des élèves peuvent varier. Les réponses ci-dessous reprennent les idées principales de la vidéo.

Avant le visionnement

Scénario

Imaginez que la Cour suprême du Canada soit composée exclusivement de juges issus de la même province, du même sexe et ayant des origines culturelles ou professionnelles similaires. Même si ces juges étaient hautement qualifiés, quelles préoccupations pourraient surgir en matière d'équité, de confiance du public ou de représentativité? Dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada, la plus haute juridiction devrait-elle refléter la population qu'elle sert? Pourquoi ou pourquoi pas?

Réponse : Les réponses des élèves varieront, mais les préoccupations suivantes pourraient émerger :

- Manque de représentation des régions et des collectivités canadiennes
- Baisse de la confiance du public à l'égard de la Cour
- Risque d'un manque de recul dans la prise de décisions
- Perception d'un parti pris institutionnel
- Questions relatives à l'équité et à la légitimité



Nomination d'un juge à la Cour suprême

Lors de la nomination des juges à la Cour suprême du Canada, plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Notez ci-dessous les éléments qui vous semblent importants. Soyez précis et soyez prêt à justifier votre raisonnement.

Réponse : Les réponses des élèves varieront. Encouragez les élèves à prendre conscience que plusieurs facteurs peuvent être pris en compte simultanément et qu'il peut être complexe de trouver un juste équilibre entre eux. Les réponses peuvent inclure : une solide expérience juridique, une représentation régionale, le bilinguisme, le genre, l'expérience vécue, la diversité des expériences et des parcours, la diversité culturelle et ethnique, ainsi que l'esprit de collégialité.

Pendant le visionnement

1. En quoi la Cour suprême actuelle est-elle plus diversifiée que par le passé?

Réponse : La Cour compte désormais une majorité de femmes, ainsi que le premier juge autochtone et le premier juge issu d'une minorité ethnique. Historiquement, elle était composée exclusivement d'hommes blancs.

2. Qui a été la première femme nommée à la Cour suprême du Canada et à quels défis a-t-elle dû faire face?

Réponse : Bertha Wilson. Elle s'est heurtée à de la résistance, au scepticisme quant à ses qualifications et au manque d'acceptation de la part de ses collègues au sein de ce qui avait été une institution exclusivement masculine.

3. En quoi sa nomination a-t-elle eu une incidence sur les femmes qui plaident devant la Cour suprême?

Réponse : Cela a donné davantage d'assurance aux avocates et leur a permis de présenter leurs arguments différemment, convaincues que leur point de vue serait mieux compris.

4. Quels changements ont été apportés au processus de nomination en 2016?

Réponse : Un nouveau processus de sélection par candidature a été mis en place, comprenant un comité consultatif indépendant et l'obligation pour les futurs candidats d'être effectivement bilingues.

5. Pourquoi la représentation régionale peut-elle parfois rendre difficile la prise en compte d'autres formes de diversité?

Réponse : La pratique consistant à nommer des juges issus de régions spécifiques limite la flexibilité nécessaire pour garantir la diversité sur d'autres plans, tels que l'origine ethnique, le genre ou le parcours.

6. D'après la vidéo, comment les expériences personnelles d'un juge pourraient-elles influencer ses décisions?

Réponse : Les expériences personnelles peuvent façonner la manière dont les juges appréhendent les implications concrètes des questions juridiques, éclairer leur interprétation des droits et influencer leur délibération.



Après le visionnement

Réflexion : diversité et prise de décisions

1. La vidéo suggère que la diversité au sein de la Cour suprême peut avoir une incidence sur certains facteurs. Selon vous, lequel des éléments suivants est le plus important? Expliquez votre raisonnement en vous appuyant sur des exemples ou des idées tirés de la vidéo.

Réponses possibles :

- **Confiance du public** → Une cour diversifiée peut mieux refléter la société canadienne et renforcer la confiance.
- **Qualité de la discussion** → La diversité des parcours peut enrichir la réflexion et améliorer le raisonnement.
- **Compréhension des expériences vécues** → Des juges ayant des expériences variées sont mieux à même de comprendre l'effet des lois sur les différentes communautés.
- **Légitimité des décisions** → La représentation peut renforcer l'acceptation des décisions judiciaires.

2. Certains experts juridiques interrogés dans la vidéo estiment que la diversité favorise des débats « plus animés » ou plus approfondis parmi les juges. En quoi le fait d'avoir des juges issus de milieux divers pourrait-il améliorer la qualité des décisions?

Réponses possibles :

- **La diversité des points de vue** peut remettre en question les idées reçues.
- **Les juges** peuvent soulever des questions auxquelles d'autres n'avaient pas pensé.
- **Les débats et les délibérations** pourraient s'intensifier.
- **Le fait d'être confronté à des expériences variées** peut élargir notre horizon.



Vidéo 8 : Décisions historiques – 1^{re} partie (avant la Charte)

Vidéo : www.cpac.ca/textes/decouvrez-csc-decisions-historiques-1re-partie

Durée de la vidéo :
10 min 36 s

Thème :

Cette vidéo passe en revue plusieurs décisions marquantes rendues par la Cour suprême du Canada avant l'adoption de la Charte des droits et libertés en 1982. Elle met en évidence le rôle important que la Cour a joué dans la définition des droits, la limitation des pouvoirs du gouvernement et l'établissement de principes juridiques fondamentaux tels que l'État de droit. Les enseignants peuvent utiliser cette leçon pour examiner comment les droits étaient interprétés et protégés avant l'adoption de la Charte, et comment les décisions rendues à cette époque continuent d'influencer le droit canadien aujourd'hui.

Thèmes principaux :

- Décisions historiques et jurisprudence
- État de droit
- Limites du pouvoir de l'État
- Liberté d'expression (avant la Charte)
- Droits des peuples autochtones et reconnaissance des titres fonciers
- Égalité entre les sexes et droits de propriété
- Fédéralisme et conventions constitutionnelles
- Rôle du pouvoir judiciaire avant la Charte

RÉPONSES → Feuille de travail de l'élève

Remarque : Les réponses des élèves peuvent varier. Les réponses ci-dessous reprennent les idées principales de la vidéo.

Avant le visionnement

Qu'est-ce qui rend une cause « historique »?

La vidéo que vous allez visionner présente plusieurs décisions de la Cour suprême du Canada faisant jurisprudence. Selon vous, qu'est-ce qui fait qu'une décision de justice fait jurisprudence?

Réponse : Les élèves peuvent indiquer que cela modifie la loi, établit un principe juridique important, limite le pouvoir du gouvernement, protège les droits et libertés et influence les causes futures. Encouragez les élèves à se concentrer sur l'incidence et sur la portée juridique, plutôt que sur le simple résultat.

Les causes mises en avant dans cette vidéo ont été jugées avant l'adoption de la Charte. Comment la Cour suprême du Canada pourrait-elle protéger les droits sans une charte écrite?

Réponse : Les élèves peuvent citer des notions telles que l'importance accordée à l'équité et à l'État de droit, l'application des lois en vigueur et le recours aux principes de la common law. Les élèves doivent comprendre que les tribunaux pourraient tout de même limiter l'action des gouvernements, même en l'absence d'une charte des droits officielle.



Pendant le visionnement

Cause	De quoi traitait cette cause? (Grandes idées/thèmes)	Pourquoi était-ce important?
Cause Alberta Press (1938)	L'Alberta a tenté de limiter les critiques de la presse à l'égard du gouvernement.	La Cour suprême a réaffirmé l'importance de la liberté d'expression et a limité l'ingérence de l'État dans la presse, même en l'absence de charte.
Roncarelli c. Duplessis (1959)	La licence pour débit de boisson d'un restaurateur a été retirée pour avoir versé une caution en faveur de Témoins de Jéhovah.	Cela a renforcé l'État de droit : personne n'est au-dessus des lois
Calder c. Colombie-Britannique (1973)	Droits et titres fonciers des peuples autochtones.	La Cour suprême a reconnu l'existence d'un titre autochtone antérieur à la colonisation européenne, jetant ainsi les bases du droit moderne relatif aux droits des peuples autochtones.
Murdoch c. Murdoch (1973)	Partage des biens après un divorce.	Cette décision a mis en évidence les inégalités entre les sexes en matière de droit immobilier et a suscité des critiques publiques ainsi qu'une réforme législative.
Référence relative au rapatriement (1981)	La question de savoir si le gouvernement fédéral pourrait rapatrier la Constitution sans le consentement des provinces.	La Cour suprême a établi une distinction entre l'autorisation de la loi et la convention constitutionnelle, démontrant ainsi que certaines actions peuvent être légales sans pour autant être conformes aux normes politiques.



Après le visionnement

Dans cette vidéo, l'expert juridique Ken Roach déclare : « La Cour suprême est l'instance où les plus défavorisés et les plus impopulaires peuvent obtenir justice. »

Que signifie cette citation dans le contexte des causes évoquées dans la vidéo?

Les réponses varieront, mais les élèves pourraient expliquer que les tribunaux peuvent protéger les droits des minorités face aux décisions de la majorité, que les particuliers peuvent contester des mesures prises par le gouvernement et que les recours juridiques permettent de remettre en cause des lois injustes ou discriminatoires.

Choisissez une cause dans le tableau ci-dessus et expliquez en quoi elle corrobore (ou contredit) cette affirmation.

Les réponses varieront, mais voici quelques suggestions :

- Roncarelli → protection contre les abus du gouvernement
- Calder → reconnaissance des droits des peuples autochtones
- Murdoch → dénonciation des inégalités entre les sexes
- Cause Alberta Press → protection de la liberté d'expression
- Référence relative au rapatriement → limites du pouvoir politique



Vidéo 9 : Décisions historiques – 2^e partie (après la Charte)

Vidéo : www.cpac.ca/textes/decouvrez-csc-decisions-historiques-2e-partie

Durée de la vidéo :
14 min 11 s

Thème :

Cette vidéo passe en revue les décisions marquantes rendues par la Cour suprême du Canada depuis l'adoption de la Charte des droits et libertés en 1982. Elle examine comment la Charte a élargi le rôle de la Cour suprême en permettant aux juges d'interpréter et d'appliquer les droits constitutionnels, notamment en déterminant dans quels cas il est justifié de les restreindre. Les enseignants peuvent utiliser cette leçon pour animer des discussions sur l'article 1 de la Charte, la révision judiciaire et le rôle des tribunaux dans l'évolution du droit et de la société.

Thèmes principaux :

- Charte des droits et libertés
- Section 1 (limites raisonnables)
- Élargissement des droits
- Droits à l'égalité et protection des minorités
- Droit pénal et droits individuels
- Évolution sociale et sujets controversés
- Les tribunaux et la prise de décisions démocratiques

RÉPONSES → Feuille de travail de l'élève

Remarque : Les réponses des élèves peuvent varier. Les réponses ci-dessous reprennent les idées principales de la vidéo.

Avant le visionnement

Restrictions des droits?

La Charte canadienne des droits et libertés protège de nombreux droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression, l'égalité et les droits juridiques.

Pensez-vous que ces droits devraient être absolus (jamais limités) ou qu'ils devraient être soumis à des restrictions dans certaines situations? Expliquez votre raisonnement.

Les réponses varieront, mais les élèves pourraient notamment suggérer :

- Certains droits devraient être protégés en toutes circonstances.
- Dans certaines situations (par exemple, pour des raisons de sécurité ou de prévention des risques), il peut être nécessaire de limiter certains droits.
- Les droits peuvent entrer en conflit les uns avec les autres.
- Des restrictions peuvent se révéler nécessaires pour concilier les intérêts individuels et collectifs.



Pour approfondir la discussion, demandez aux élèves : Quelles pourraient être les raisons justifiant une restriction des droits?

Voici quelques réponses possibles :

- Assurer la sécurité publique
- Prévenir tout préjudice causé à autrui
- Maintenir l'ordre
- Concilier des droits concurrents
- Protéger les groupes vulnérables

Pendant le visionnement

Case	De quoi traitait cette cause? (Grandes idées/thèmes)	Pourquoi était-ce important?
R c. Oakes (1986)	Une contestation d'une disposition de la législation sur les stupéfiants prévoyant un renversement de la charge de la preuve, qui obligeait l'accusé à prouver qu'il ne se livrait pas à du trafic.	La Cour suprême a établi le critère Oakes, qui sert à déterminer si une restriction d'un droit garanti par la Charte est justifiée en vertu de l'article 1.
Action Travail des Femmes (1987)	La discrimination à l'égard des femmes dans les pratiques d'embauche.	La Cour suprême a soutenu les mesures d'équité en matière d'emploi et elle a reconnu l'existence d'une discrimination systémique.
R c. Morgentaler (1988)	Législation sur l'avortement et accès aux interventions médicales.	La Cour suprême a invalidé la loi sur l'avortement en vigueur, estimant qu'elle portait atteinte à la sécurité de la personne au sens de l'article 7.
R c. Sparrow (arrêt de la Cour suprême du Canada de 1990)	Droits de pêche des peuples autochtones.	La Cour suprême a confirmé que les droits des Autochtones sont protégés par la constitution et qu'ils doivent être respectés.
Vriend c. Alberta (1998)	Exclusion de l'orientation sexuelle de la législation relative aux droits de l'homme.	La Cour suprême a estimé que cette omission portait atteinte au droit à l'égalité et elle a exigé que la loi soit modifiée.
Rodriguez c. Colombie-Britannique (procureur général) (1993)	L'aide à mourir et le droit de disposer de sa propre vie.	La Cour suprême a statué que l'interdiction de l'aide à mourir ne violait pas les droits garantis par la Charte.



Après le visionnement

Tout au long de la vidéo, des experts juridiques examinent comment ces décisions ont façonné le droit et la société canadiens. Que remarquez-vous dans la manière dont les juges, les avocats et les experts décrivent l'incidence de ces causes sur la société canadienne?

Les réponses varieront, mais les élèves pourraient notamment remarquer :

- Les décisions de la Cour suprême ont des répercussions profondes et durables sur le droit et la société canadiens.
- Le tribunal aide à interpréter et à appliquer les droits dans des situations complexes.
- De nombreuses causes soulèvent des questions complexes ou controversées.
- Les décisions peuvent influencer la politique gouvernementale et les futures lois.
- La justice joue un rôle dans la conciliation des droits et la protection des groupes minoritaires.

Bon nombre de ces causes portaient sur des questions délicates et controversées, telles que l'avortement, les droits des Autochtones, les droits des personnes de même sexe et l'aide médicale à mourir. Pourquoi pensez-vous que ce genre de questions finit souvent devant la Cour suprême du Canada?

Les réponses varieront, mais les élèves pourraient notamment suggérer :

- Elles concernent des droits et libertés garantis par la Charte qui nécessitent une interprétation.
- Les avis divergent quant à la manière dont ces droits doivent être appliqués ou restreints.
- Ces questions sont complexes ou controversées.
- Les instances inférieures peuvent ne pas être d'accord, ce qui nécessite une décision définitive.
- C'est à la Cour suprême qu'il revient de donner l'interprétation définitive de la loi.
- Ces causes impliquent souvent la conciliation de droits ou d'intérêts contradictoires.



Vidéo 10 : L'avenir de la Cour suprême du Canada

Vidéo : www.cpac.ca/textes/decouvrez-csc-avenir-de-la-cour-supreme-du-canada

Durée de la
vidéo : 10 min 40 s

Thème :

Cette vidéo examine les défis auxquels la Cour suprême du Canada pourrait être confrontée à l'avenir, à mesure que la société, la technologie et les questions juridiques continuent d'évoluer. Cela met en évidence la manière dont la Cour pourrait être amenée à se prononcer sur des domaines émergents tels que l'intelligence artificielle, la protection de l'environnement, les droits des peuples autochtones et le recours à la disposition de dérogation. Les enseignants peuvent utiliser cette leçon pour animer des discussions sur le rôle des tribunaux dans une société en mutation, l'État de droit et l'équilibre entre les pouvoirs judiciaire et législatif.

Thèmes principaux :

- Évolution du rôle de la Cour suprême
- Technologie et intelligence artificielle
- Droits et responsabilités en matière d'environnement
- Droits des peuples autochtones (article 35)
- Disposition de dérogation (article 33)
- Justice pénale et réforme du système judiciaire
- Confiance du public à l'égard des tribunaux
- État de droit

RÉPONSES → Feuille de travail de l'élève

Remarque : Les réponses des élèves peuvent varier. Les réponses ci-dessous reprennent les idées principales de la vidéo.

Avant le visionnement

La Cour suprême du Canada joue un rôle important dans l'interprétation de la loi, la protection des droits et la garantie que les gouvernements agissent dans le respect de la constitution. À mesure que la société canadienne évolue, les tribunaux seront amenés à se pencher sur des questions nouvelles et complexes pour lesquelles il n'existe pas forcément de réponses claires.

Selon vous, quels défis la Cour suprême du Canada pourrait-elle devoir relever à l'avenir? Citez trois défis potentiels et expliquez pourquoi chacun d'entre eux pourrait être important.

Les réponses varieront. Les élèves peuvent notamment indiquer :

- Les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle et la protection de la vie privée dans le numérique
- Les questions environnementales et les changements climatiques
- L'évolution constante des droits des peuples autochtones et de la réconciliation
- Le recours à la disposition de dérogation par les gouvernements
- Les réformes du système pénal
- Le maintien de la confiance du public à l'égard des tribunaux



Pendant le visionnement

Les réponses peuvent varier.

Enjeu	Pourquoi s'agit-il d'un enjeu important pour la Cour suprême?
Droits environnementaux	Des questions telles que les changements climatiques et l'utilisation des ressources peuvent donner lieu à des litiges juridiques concernant la protection de l'environnement, la responsabilité des pouvoirs publics et les droits individuels ou collectifs.
Nouvelles technologies	Les nouvelles technologies soulèvent des questions concernant la vie privée, l'utilisation des données et la responsabilité. Les tribunaux peuvent être amenés à interpréter les lois existantes dans des domaines qui n'existaient pas auparavant.
Droits des peuples autochtones (Article 35 de la constitution)	La Cour suprême continue d'interpréter les droits ancestraux et issus de traités, ce qui peut avoir des répercussions sur les terres, les ressources et les relations entre les gouvernements et les peuples autochtones.
Disposition de dérogation (Article 33 de la Charte)	Les gouvernements peuvent passer outre certains droits garantis par la Charte, ce qui soulève des questions quant à l'équilibre entre les décisions judiciaires et le pouvoir législatif.
À vous de choisir : Quel autre enjeu abordé dans la vidéo pourrait constituer un défi futur pour la Cour suprême?	Les élèves peuvent notamment mentionner : <ul style="list-style-type: none"> • Le système pénal • La confiance du public • Le rôle des tribunaux (sous la Cour suprême du Canada) • Les relations avec des personnalités politiques influentes



Après le visionnement

Au vu des défis évoqués dans la vidéo, que nous révèlent ces enjeux quant au rôle futur de la Cour suprême du Canada?

Les réponses varieront. Les élèves pourraient notamment proposer :

- La justice continuera d'interpréter la loi dans des situations nouvelles et complexes.
- Elle trouvera un équilibre entre les droits et les intérêts de l'État.
- Elle pourrait aborder des questions d'actualité telles que la technologie, l'environnement et les droits des peuples autochtones.
- Son rôle pourrait évoluer au fur et à mesure que la société change.

Selon vous, quel enjeu abordé dans la vidéo aura le plus d'incidence sur le Canada à l'avenir? Expliquez votre réponse.

Les réponses varieront en fonction des centres d'intérêt des élèves.

L'État de droit est un principe fondamental du système juridique canadien. Pourquoi est-il important que les gouvernements respectent les décisions rendues par la Cour suprême du Canada, même lorsqu'ils ne sont pas d'accord?

Les réponses varieront. Les élèves peuvent notamment indiquer :

- La Cour soutient l'État de droit.
- La Cour garantit l'équité et la cohérence.
- La Cour permet de préserver la confiance du public à l'égard des tribunaux.
- La Cour empêche tout abus de pouvoir de la part d'un gouvernement.

